

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 Janvier 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL/DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous allons déposer une demande de subvention auprès du Département pour le remplacement des projecteurs existants au terrain de football par de l'éclairage LED beaucoup moins énergivore.

Le montant du devis est de 28 243.71 € HT sur lequel le SDEG prend en charge un montant de 9 903.12 €.

Nous allons demander un SILE (Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale) pour un montant de 12 691.85 € (nous sommes limités à 80 % de subvention).

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Nous avons saisi le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente afin de pouvoir verser la prime au pouvoir d'achat aux salariés qui peuvent en être bénéficiaires selon les critères appliqués à certains agents de la fonction publique, nous avons reçu un avis favorable à notre demande.

Une délibération doit être prise après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Les primes s'étaleront de 500 à 800 € selon la quotité de travail, le niveau de rémunération...

Les agents sous contrats privés ou pour lesquels les délais de présence ne sont pas respectés ne sont pas concernés.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE/LOCAL SOCIO CULTUREL

Nous avons reçu une demande la P.M.I pour occuper le local socio culturel 1 journée tous les 15 jours. Je vous propose de leur demander une compensation financière pour les frais de chauffage, à partir du 1^{er} mars 2024, 150 € financés par la P.M.I ou par la CCLTD.

Une convention sera établie dès que les critères financiers seront éclaircis.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

REVERSEMENT ASSAINISSEMENT/COMMUNE

Comme vous le savez il y a un reversement d'une partie des salaires des employés communaux travaillant à l'entretien de la station d'épuration.

Suite à un départ en retraite, la même quotité de reversement sera faite sur les salaires du personnel mis à disposition pour l'entretien de la station d'épuration à hauteur de 50 % et 20 % du temps de travail.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT AVANT BP 2024

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, je vous propose d'ouvrir la somme de 100 000.00 € sur le volet investissement de la commune.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Voeux
- 1^{er} février bail avec Charente Solidarité 10 Grand'Rue
- 12 février 18 H 30 venue de M. AMBAUD au sujet de l'Office du Tourisme
- 7 Août ciné plein air au château
- Mme Nelly VERGEZ informe l'assemblée qu'il est possible d'établir des contrats « Service Civique Solidarité Séniors », d'une durée de 6 mois minimum et de 8 mois maximum pour un montant de 115 € par mois pour la collectivité employeur. Contrat de 24 à 28 H.
- Déploiement du transport solidaire sur notre bassin de vie, cette possibilité sera étudiée avec l'Association L'OISON, réunion le 13 février à 18 H à la mairie.

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 12 février 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD.

Absent(e)s excusée: Mme Nelly VERGEZ qui a donné pouvoir à Mme Agnès URBAIN, Mme Sandra TOURNAIRE qui a donné pouvoir à Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, M. Raymond BONNETEAU qui a donné pouvoir à M. William JUILLIEN

Absent(e)s non excusés : Mme Corine LELAVANDIER

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AM N° 71 – 8 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 205 m². Ce bien est vendu pour 20 000 €.

Le pouvoir de Madame Sandra TOURNAIRE ne sera pas pris en compte, le dossier la concerne ainsi que sa famille.

Vote : Pour Contre 13 Abstention

Vente d'un bien 1 Impasse des Boileaux. Bien situé section AC N° 6 et 212 – à Villebois-Lavalette surface au sol de 247 m². Ce bien est vendu pour 19 900 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

ASSAINISSEMENT CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Nous sommes en procédure de renouvellement de concession du service public d'assainissement collectif du bourg.

Vous avez tous reçu le dossier complet il y a une quinzaine de jours, après avis de la commission et après négociation nous avons retenu la société SAUR pour les motifs exposés dans le rapport du choix du candidat.

Les documents nécessaires seront donc signés avec la SAUR afin de concéder le service public d'assainissement collectif du bourg de Villebois-Lavalette.

Je vous demande d'approuver le choix de la SAUR, d'approuver le projet de contrat et ses annexes et me donner l'autorisation de signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION ET FORMALITES RACCORDEMENT ELECTRIQUE VENELLE DES URSULINES.

L'Entreprise CANA-ELEC est chargée par Enedis d'étudier et de réaliser des travaux électriques dans la Venelles des Ursulines afin de raccorder une parcelle en électricité basse tension.

Pour ce faire, nous devons signer une convention de servitudes pour la parcelle AD N° 177 le Bourg, la venelle appartenant à la commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- CCLTD venue de Monsieur Jimmy LETESTU pour explications des AC
- 20 mars récupération prix village fleuri à Royan (Patrick Vergez, Christian CAVE, Patrick BARRIERE, William JULLIEN).
- Terrain de pétanque à vérifier

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 11 MARS 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 MARS 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, Mme Sandra TOURNAIRE

Absent(e)s non excusée(s): Mme Corine LELAVANDIER

Absent(e)s excusés : M. Damien BERRY, M. Raymond BONNETEAU.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation des AC 2024 par Monsieur Jimmy LETESTU Directeur Général des Services à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

Effacement progressif des AC scolaires, 1/3 en 2024, effacement total de l'AC voirie sur 2024, suite à ces explications, le conseil municipal doit valider la CLECT du 22 février 2024 et acter les AC définitives 2024, les modifications portant essentiellement sur la restitution de la compétence voirie et la suppression de la compétence PLUI.

CCLTD RAPPORT CLECT / AC2024

Adoption du rapport de la CLECT et autorisation de signature des documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Adoption du montant de l'Allocation Compensatrice 2024 et autorisation de signature des documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Approbation du Protocole d'effacement des AC scolaires et autorisation de signature des documents

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AC N° 92 et 94 – 1 Impasse des Tulipes à Villebois-Lavalette surface au sol de 135 m2. Ce bien est vendu pour 25 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit dans son article 5 l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU) annuel à partir du 1er janvier 2021. Ce rapport a vocation à rassembler en un seul document les divers rapports élaborés jusqu'à

présents à savoir :

- le bilan social établi tous les deux ans, qui était un rapport sur l'état des collectivités,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par l'art L.323-2 du code du travail.

Le RSU a été présenté au Comité technique du 22 Janvier 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport social unique au titre de l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que tous les documents afférents.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION SACEM BAL DES POMPIERS

L'amicale des sapeurs pompiers de Villebois-Lavalette a demandé à bénéficier du forfait proposé par la SACEM à la commune pour l'organisation de son bal le 22 juin 2024.

Notre adhésion permet aux associations locales de bénéficier de tarifs préférentiels pour la diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune ;

Le conseil municipal doit donner son accord pour que la commune délègue à L'amicale des sapeurs pompiers de Villebois-Lavalette le soin d'organiser le bal du 22 juin 2024 ;

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Vous avez tous le tableau des sommes versées aux associations en 2023 et les propositions pour l'année 2024.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024
Société de Chasse Villebois Gurat Ronsenac	200 €	200 €
Comité des Fêtes Villebois	200 €	200 €
Ass. Sportive Villebois Haute Boème	1 600 €	1 000 €
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	300 €	250 €
Association Primat	250 €	250 €
Banque alimentaire Angoulême et Charente	150 €	150 €
Amis du Château et du Patrimoine de Villebois	150 €	150 €
Foyer des élèves du Collège de Villebois	400 €	400 €
Prévention Routière	50 €	0 €
ASL Section Hand Ball	600 €	800 €

Croix Rouge Française	150 €	150 €
Amicale Volontaire Sang	350 €	350 €
DIVERS	300 €	500 €
Main dans la Main	200 €	200 €
Atelier Chat Brol	50 €	50 €
ASL d'Horte et Lavalette Section Danse	250 €	450 €
Ass. Visite Malades des Ets Hospital	50 €	0 €
Ass. Dons Organes Tissus Humains Charente	50 €	0 €
ASL d'Horte et Lavalette Section randonneurs	150 €	150 €
Judo Club	150 €	150 €
Association des Commerçants	600 €	600 €
Esti'halles	200 €	250 €
Papote café	200 €	300 €
F.N.A.C.A	100 €	0 €
CHAPITRE Protection animale	50 €	50 €
MOBILITE SOLIDAIRE	0 €	100 €
CENTRE SOCIO ENVOL	0 €	50 €
VILLAGE SESSIONS	0 €	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		520 €
TOTAL	6 950 €	7 470 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Poste agent technique
- Réunion mobilité le 25 mars 2024 à 18 H à la mairie

La séance est levée à 20 h. Prochaine réunion le 25 mars 2024 à 19 H pour le vote des CA et BP.

PROCES-VERBAL REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Mars 2024 à 19 H

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Raymond BONNETEAU M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD,

Absent(e)s excusés : M. Christian CAVE qui a donné pouvoir à Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Sandra TOURNAIRE, Mme Corine LELAVANDIER

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus pour 2023 :

Monsieur le Maire : 18 007 € y compris les charges et Mesdames et Messieurs les adjoints 4 618 € y compris les charges chacun soit 18 472 € pour les quatre adjoints y compris les charges.

Madame VALADE présente les Comptes de Gestion 2023 ainsi que les Comptes Administratifs, COMMUNE/ASSAINISSEMENT correspondants.

VOTE COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Je vous propose de nommer Madame Corine VALADE adjointe aux finances en tant que Présidente pour le vote des Comptes administratifs.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

M. Patrick VERGEZ se retire de la salle.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Après avoir validé les comptes administratifs le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget commune 2023 : + 116 099.46 € (dépenses – recettes de fonctionnement) cumulé 641 968.98 €.

et – 84 287.74 € (dépenses – recettes d'investissement).

Il est proposé de reporter 752 966.94 € en recettes de fonctionnement au 002 et – 90 844.25€ en dépenses d'investissement 001 (résultat du CA 2022 et du CA 2023 cumulé – 6 556.51 € et – 84 287.74 €) il n'est pas tenu compte des Restes à Réaliser dans ce montant.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Résultat Budget assainissement 2023 :

Il est proposé de reporter 119 609.76 € en recettes de fonctionnement au 002 et 278 587.29 € en investissement 001.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DES TAUX IMPOSITION

Je vous propose de reconduire les taux d'imposition pratiqués en 2023 pour l'année 2024.

- **40.17 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **42.11 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **8.91 %** pour la taxe d'habitation

La somme perçue par la commune devrait être aux environs de 270 000.00 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :

Vote du Budget Primitif Commune :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Vote du Budget Primitif Assainissement :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Visite de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture le 19 avril 2024 à 11 H
- Réunion avec le CAUE pour l'étude de l'aménagement du bourg le 25 juin à 18 H 30
- Remise fleur à Royan le 20 mars dernier
- Foire des Rameaux
- Agent technique recrutement
- Agent agence communale postale
- Mobilité solidaire / recherche de bénévoles

La séance est levée à 20 H 15. Prochaine réunion le 8 avril 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 AVRIL 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AM N° 132 – 52 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 102 m2.

Le conseil municipal votre CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien situé section AL N° 91 et 92 – 35 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 3 748 m2 pour la partie en zone U.

Le conseil municipal votre CONTRE à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE SUD CHARENTE

Lors de la séance du 20 mars 2024, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté l'intégration de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire au 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte, il est donc proposé d'inscrire la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire ».

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du SEP Sud Charente, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

Nous devons nous prononcer POUR ou CONTRE cette proposition.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2024.

Nous avons deux demandes de subvention de la part de la Maison Familiale Rurale Sud Charente pour deux élèves scolarisés dans cet établissement de Montmoreau et nous avons une autre demande pour l'Association « CANIMEDICATION » qui a pour objet la visite bénévole d'un binôme maître-chien dans certains hôpitaux, ephad ou accueil de jour de malades Alzheimer, handicapés ou autres.

Je vous propose d'inscrire la somme de 100 € à la MFR et 50 € à l'association Canimédication à prendre sur les fonds « divers » inscrits au BP 2024 article 65748.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

ACHAT TERRAINS REGULARISATION ENCLOS DES DAMES

Nous avons la possibilité de régulariser l'achat des terrains concernant l'élargissement du Chemin de l'Enclos des Dames (au-dessus de la médiathèque), les arbres bordant cette voie sont plantés sur des terrains appartenant aux riverains.

Un relevé de géomètre a été fait et nous allons proposer d'acheter la surface à l'€ symbolique à chaque propriétaire.

L'acte sera établi par Maître Benoit-Mesnard notaire à Villebois-Lavalette, les frais seront réglés par la commune.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE EN C.D.D.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous devons recruter un agent sur un poste à durée déterminée de 6 mois à 35 H pour Accroissement Saisonnier d'Activités en remplacement de notre agent technique parti à Angoulême.

Ce poste sera créé à partir du 1^{er} juin 2024, du lundi après-midi au samedi matin inclus pour le nettoyage des halles après le marché ainsi que la mise en place du matériel tables, chaises...

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Spectacle « Vieux Néon » le 22 avril 2024 à 18 H 30 à la salle des fêtes
- 19 avril à 11 H visite de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture
- Film la maman du bourreau le 8 mai sous les halles
- 24 avril à 18 H avenir Office du tourisme à la salle des fêtes

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 13 mai 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 mai 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés : M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Hélène FOISSARD, Mme Corine LELAVANDIER

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AM N° 145 n° 38 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 197 m². Ce bien est vendu pour 40 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien situé section AM N° 173-174-175 et 176 – 25 Rue de la Croix de Quart à Villebois-Lavalette surface au sol de 2 363 m². Ce bien est vendu pour 110 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

SUBVENTION CHAUFFAGE 11 GRAND'RUE

Nous devons changer les radiateurs et rénover une partie des luminaires aux logements du 11 Grand'Rue.

Montant des travaux : 8 750.84 € HT (9 625.93 € TTC).

Un dossier de demande de subvention sera déposé au Département de la Charente

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

SUBVENTIONS 4 L TROPHY

Nous reçu une demande de subvention de la part de l'Association « Les Cagouilles en Vadrouilles » pour une participation au 4 L Trophy 2025.

Cette association ne rentre pas dans les critères définis par le conseil municipal, vote CONTRE à l'unanimité.

CONVENTION PARTENARIAT JEU CIRCINO, « LE CHASSEUR DE TRESOR-DESTINATION CHARENTE »

En partenariat avec la Communauté de Communes, la Société Créa Com Games développe un jeu de plateau familial présentant 36 communes du Département de la Charente.

Nous sommes sollicités pour signer une convention de partenariat en fournissant des photos, le partenariat est gratuit.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CREATION POSTE AGENT ACCUEIL AGENCE POSTALE EN C.D.D.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous devons recruter un agent sur un poste à durée déterminée de 5 mois à 28 H pour Accroissement Saisonnier d'Activités en remplacement de notre agent d'accueil de l'agence postale qui sera en arrêt maternité en août prochain.

Ce poste sera créé à partir du 1^{er} Août 2024.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VIREMENT CREDITS HEBERGEMENT SITE PROFESSIONNEL LOGICIELS MAIRIE ET VIREMENT CREDITS ECLAIRAGE FOSSES CHATEAU

Nous devons faire héberger nos logiciels « Mairie – comptabilité, élections, état-civil... » chez un hébergeur professionnel ce qui supprimera les abonnements divers pour les mises à jour.

Le montant global est de 3 132 € TTC, nous devons effectuer un virement de crédits du 1 Place des Halles vers l'article 2051 concernant les logiciels informatiques.

La mise à jour mensuelle s'élève à 186.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Nous devons également faire un virement de crédits de 10 000 € de façon à remplacer les sources lumineuses des fossés du château, une partie ne fonctionne plus, par des éclairages LEDS beaucoup moins énergivores.

Le devis s'élève à environ 9 000 € à prendre également sur l'opération du 1 Place des Halles vers le chapitre 20 article 2041582.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PROTOCOLE FIN CONTRAT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Je rappelle que le contrat de délégation de l'assainissement collectif de la commune, où Saur est Délégitaire, signé en date du 26 avril 2012 et ayant pris effet au 1^{er} mai 2012 prend fin au 30 avril 2024.

A ce titre, un protocole de fin de contrat a été convenu entre la Collectivité et le Délégitaire afin traiter les engagements du Délégitaire.

Je vous précise que Saur a respecté l'ensemble des engagements contractuels sur la durée du contrat ainsi aucune compensation financière n'apparaît.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce protocole de fin de contrat.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE CCLTD/COMMUNE PARKING ARRIERE AGENCE POSTALE

La communauté de Communes propose un aménagement de parking à l'arrière de l'agence postale, qui servirait aux agents de la CCLTD et aux visiteurs.

Montant des travaux : 8 385.29 € TTC

Une répartition de 1/3 commune et 2/3 CCLTD est proposée soit 2 795.10 € part communale et 5 590.19 € part Communautaire.

Le conseil municipal vote : POUR 10 voix CONTRE 2 voix (M.T BARBIER-GAILLARD et Corine VALADE)

DIVERS

- Bureau de vote ELECTIONS EUROPEENNE
- Budget participatif Centre de Secours Parcours Santé
- Commission candidatures CDD

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 10 juin 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 Juin 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, Mme Hélène FOISSARD, M. Bruno PRESSAC, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés : Mme Nelly VERGEZ qui a donné procuration à Mme Corine VALADE, M. William JULLIEN qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER, M. Damien BERRY.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AC N° 186, 187 et 198 n° 4 Route du Moulin Redeuil à Villebois-Lavalette surface au sol de 3 206 m². Ce bien est vendu pour 359 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien situé section AM N° 137, 138 – 44 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 608 m². Ce bien est vendu pour 172 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE COMPETENCE VOIRIE CCLTD

Les élus communautaires ont approuvé la restitution de la compétence voirie aux communes membres et à compter de l'exercice 2025, il revient à chaque commune membre de se prononcer sur la modalité de gestion de ladite compétence voirie ;

Deux modes de gestion sont proposés aux communes membres, à savoir la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes ou la maîtrise d'ouvrage directe (avec possibilité de groupement de commande dans cette seconde hypothèse) ;

Je vous propose que la compétence voirie, nouvellement compétence communale, sera gérée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes à compter de l'exercice 2025 ;

La Communauté de communes intégrera notamment les missions de :

- Sollicitation des entreprises (maîtrise d'œuvre et travaux) pour la réalisation des travaux de voirie ;
- Pouvoir de signature et de négociation des marchés / devis rattachés à la compétence voirie ;
- Sollicitation des subventions au titre du FDAC.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SOUS LES HALLES

Nous avons reçu un devis pour la mise en place d'un point lumineux sous les halles pour un montant de 4 083.85 € HT soit une participation de la commune à hauteur de 2 420.00 € maximum.

En effet, pour la mise en place et le fonctionnement du marché l'installation d'un nouvel éclairage devient indispensable.

Nous devons effectuer un virement de crédits pour le règlement de la facture.

INVESTISSEMENT DEPENSES Opération 2013.02 Compte 2313	- 2 500.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES Compte 2041582	+ 2 500.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Nous avons reçu deux nouvelles demandes qui ont été acceptées en contrepartie de 1 semaine de travail pour le permis de conduire soit à chaque demande 500 €

Les dépenses seront réglées directement à l'Auto Ecole de Villebois-Lavalette sur présentation de factures avec le nom des candidats et imputées au budget primitif de l'exercice 2024 à l'article 65748.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CINE PLEIN AIR CHATEAU – DECENTRALISATION CULTURELLE 2024 - CONVENTION.

Le ciné plein air du château prévu l'année dernière a été annulé en raison des intempéries. Nous avons reçu une nouvelle proposition avec une convention d'accueil à signer pour la projection de cinéma en plein air le mercredi 7 août 2024 au château de Villebois-Lavalette.

Le film retenu est « Le sommet des Dieux » de Patrick IMBERT.

La projection commencera vers 22 h, la séance sera gratuite pour le public.

Il faudra prévoir deux personnes à minima pour aider à la mise en place des transats, assurer la présence d'un référent dès 18 H pour ouvrir le site.

La commune devra prendre en charge les repas des 4 opérateurs ;

Assurer l'affichage et la distribution des flyers.

Pour la signature de la convention :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

TRANSFERT EAU-ASSAINISSEMENT

La Loi N°2015-991 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfini les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

A l'article 64, cette loi a inscrit l'eau et l'assainissement parmi les compétences obligatoires des communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

Suite à l'intervention de plusieurs membres, au cours de diverses réunions je vous propose de nous opposer au transfert obligatoire de ces compétences par le dépôt d'une motion, et de demander que ces compétences soient optionnelles pour la communauté de communes.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Bureau de vote ELECTIONS LEGISLATIVES
- Chats Mailleberchie – A voir en septembre
- Tables OTSI
- 25 juin à 18 H 30 réunion CAUE Aménagement bourg
- Annulation « couleurs d'Aquitaine »
- Recensement population 2025
- Horaires agent entretien samedi et point sur les producteurs
- 27 juin à la Rochette – Remise d'une fleur supplémentaire pour la commune
- PCC distribution du guide (plan)
- MOSC (Transport solidaire) réunion le 24 juin 2024 à 17 H 30 à Ronsenac (salle des fêtes)

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 15 juillet 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 Juillet 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a donné procuration à M. Patrick VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AM N° 69 N° 4 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 289 m2. Ce bien est vendu pour 100 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

RPQS 2023 ASSAINISSEMENT

Comme tous les ans, nous avons tous reçu le Rapport sur le prix et la Qualité du service Public d'Assainissement pour l'année 2023, nous devons maintenant le valider par délibération.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

ZONAGE FRANCE RURALITES REVITALISATION

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" (FRR) au 1er juillet 2024 créant de nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises codifiées aux articles 1383 K et 1466 G du code général des impôts (CGI), sur délibération des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI).

Exonération pendant 5 ans à 100 % puis pendant trois ans de manière dégressive (75 %, 50 % et 25 %).

La délibération doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

- ces exonérations sur délibérations ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent

Le conseil municipal souhaite connaître la position de la Communauté de Communes pour prendre une décision.

DOSSIERS AIDE SOCIALE

Demande d'aide sociale pour la prise en charge de frais à la Maison de Retraite.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

OUVERTURE CREDITS OPERATION COMPTABLE

Suite à une demande de la trésorerie nous devons faire une opération comptable d'ordre pour intégrer les frais de parution des journaux lors de l'appel d'offres des travaux de l'aménagement de la liaison douce RD23, il convient de faire les modifications de crédits suivantes :

INVESTISSEMENT RECETTES	Article 2033/041	+ 1 098.67 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	Article 2151/041	+ 1 098.67 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Nous organisons une course cycliste le samedi 24 août prochain, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 500 € pour le Comité des fêtes afin que celui-ci puisse verser une prime de 1 000 € aux organisateurs de la course.

Cette somme sera prise sur les fonds libres au 65748.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

RECENSEMENT POPULATION 2025

Nous allons effectuer le recensement général de la population en 2025.

Mademoiselle Corine ROUHAUD va être désignée coordonnateur communal avec en tant que coordonnateur suppléante Marie-Pierre FORT.

De plus, nous devons recruter deux agents recenseurs pour la campagne de recensement 2025 par des Contrats à Durées Déterminées.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Local kiné
- 8 Place Champ de Foire
- Employés communaux (agent entretien, agence postale)
- Effectifs écoles maternelle et élémentaire
- Village sessions, cinéma château, frairie, course cycliste
- Marché planning
- Octobre Rose fanions et foulées Roses en octobre

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 9 septembre 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 septembre 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine LELAVANDIER.

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a donné procuration à M. Patrick VERGEZ, Madame Sandra TOURNAIRE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AC N° 243 & 245 N° 21 Place de L'Houmeau à Villebois-Lavalette surface au sol de 137 m2. Ce bien est vendu pour 65 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien situé section AL N° 34 au 51/53 Rue de Gamby à Villebois-Lavalette surface au sol de 96 m2. Ce bien est vendu pour 7 800 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

ARRIVEE DE M. Damien BERRY A 18 H 40

Vente d'un bien situé section AC N° 89 – 90 – 99 et 159 N° 5 Impasse des Tulipes à Villebois-Lavalette surface au sol de 746 m2. Ce bien est vendu pour 94 000 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

ADHESION CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL 2025-2028

Nous avons demandé au Centre de Gestion de la Charente de négocier pour nous un contrat d'assurance groupe qui couvre les indemnités journalières et les frais médicaux des agents en arrêts maladie. Le prochain contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour 4 ans.

Ce contrat couvre aussi les risques Décès, accidents de service, longue maladie, maternité...

Cela nous permet d'être remboursés avec 1 franchise de 15 jours par arrêt. Nous devons maintenant adhérer ou on au contrat groupe.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 8 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

La locataire du 8 Place du Champ de Foire est partie et des travaux d'isolation, de changement de menuiserie, changement d'éclairages existants par des éclairages LED... doivent être faits pour améliorer le confort thermique et faire des économies de chauffage et d'électricité.

Ces travaux représentent un montant de 29 307.23 € HT.

Je vous propose de faire un dossier de demande subvention au Département de la Charente dans le cadre du FIL ou de mettre en vente le bâtiment après estimation.

Travaux suppression haie et réparation clôture mitoyenne : 1 310 € par les APHL

Prise en charge à 50 % par la commune le mur étant mitoyen.

Vote : Pour 13 Contre 0 Abstention 1 (William JUILLIEN)

ANNULATION SUBVENTION COMITE DES FETES

Par délibération prise le 15 juillet 2024, le conseil municipal avait décidé de verser une subvention de 500 € au Comité des Fêtes de Villebois-Lavalette pour la course cycliste de la frairie.

Le Comité des fêtes renonce à ce versement sachant qu'ils ont suffisamment de fonds pour organiser les festivités à venir. Monsieur le Maire demande donc le retrait de la délibération du 15 juillet 2024.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

SIGNATURE DOCUMENTS PLAN GUIDE

Comme vous le savez nous sommes en préparation du Plan guide pour Villebois-Lavalette qui servira pour le futur aménagement de bourg. L'Appel à candidatures pour le choix d'un prestataire est lancé, la date limite de remise des dossiers est fixée au 4 octobre 2024 à 16 h 30.

Je vous demande l'autorisation de signer toutes les pièces en lien avec ce dossier.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

EXONERATION TAXE FONCIER BATI NOUVELLES ENTREPRISES ZONAGE FRANCE RURALITES REVITALISATION

Comme il avait été convenu à la dernière réunion du conseil municipal concernant les nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière de certaines entreprises nous avons obtenu les précisions suivantes :

L'exonération de fiscalité ne concerne que la Taxe sur le Foncier Bâti la CFE (Cotisation Foncière des Entreprise) relevant de la seule compétence de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal vote l'exonération de la Taxe sur le Foncier Bâti soit :

Exonération pendant 5 ans à 100 % puis pendant trois ans de manière dégressive (75 %, 50 % et 25 %).

La délibération doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

- ces exonérations sur délibérations ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Frairie
- Chats errants
- Cité de caractère couple de volontaire pour reportage photos
- Marché de Noël le 1^{er} décembre
- Téléthon le 8 décembre
- Corrida de Noël le 20 décembre

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 14 octobre 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 octobre 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Héléne FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés: Monsieur Damien BERRY, Madame Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick VERGEZ, Monsieur William JULLIEN qui a donné pouvoir à Madame Nelly VERGEZ.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

ASSOCIATION CREA DANSE

Monsieur Bonnafous a souhaité avoir quelques précisions au sujet du versement des subventions 2024 et a exprimé son mécontentement au niveau des critères de répartition. Une mise au point a également été faite pour l'utilisation de la salle des fêtes par son association « Créa Danse ».

Le conseil municipal a pris acte des remarques.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de dossier

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables offre la possibilité de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement. Il est rappelé que les ZAEnR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable. Proposition est faite d'accepter seulement les projets photovoltaïques sur toitures pour l'ensemble de la commune, ainsi que la géothermie et le bois-biomasse également sur l'ensemble de la commune.

Vote : Pour 12 Voix Contre 1 voix (Hélène FOISSARD) Abstention (Raymond BONNETEAU)

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR ACCROISSEMENT TERRITORIAL D'ACTIVITE

Comme vous le savez nous avons recruté un agent sur un poste à durée déterminée de 6 mois à 33 H pour Accroissement Saisonnier d'Activités en remplacement de notre agent technique parti à Angoulême.

Ce poste a été pourvu depuis le 16 juillet 2024 pour six mois, du mardi au samedi matin inclus pour le nettoyage des halles après le marché ainsi que la mise en place du matériel tables, chaises...

Je vous propose de faire un nouveau CDD de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité, CCD de 33 H par semaine jusqu'au 13 juillet 2025 inclus.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

CONVENTION PASSAGE ECLAIRAGE PUBLIC HALLES

Suite à la prévision des travaux d'Eclairage Public sous les Halles et pour raccorder l'Impasse des Ursulines nous devons passer une convention de servitudes et de passage avec ENEDIS et le SDEG.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

CONVENTION REMBOURSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COLLEGE

L'entreprise CITRAM Charente nous a demandé s'il était possible de laisser l'Eclairage Public allumé toute la nuit dans la Rue du Collège, de façon à limiter les vols de carburants dans les autocars stationnés sur le parking entre le collège et la salle omnisports.

L'isolement d'une partie de l'éclairage public avec mise en place d'un relais coûte 195.45 €. L'estimation de la consommation annuelle sur cette partie de ligne représente 1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC.

La société CITRAM nous propose de prendre en charge les travaux soit 195.45 € et propose de nous rembourser un montant annuel forfaitaire de 1 500.00 € pour la consommation électrique.

Une convention doit être signée pour la mise en œuvre de ces remboursements.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Plan guide
- Chats errants convention avec la ccld
- Recensement de la population du 16 janvier 2025 au 15 février 2025
- Association des commerçants
- Bâtiment 8 Place du Champ de Foire
- Tournage film

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 18 novembre 2024 à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 novembre 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE,

Absents excusés: Monsieur Bruno PRESSAC a donné pouvoir à Monsieur Patrick VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

AJOUT D'UNE DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT AUX DIFFERENTS FINANCEURS.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Comme nous en avons parlé à diverses reprises, il y a urgence à réhabiliter la partie du réseau d'assainissement situé entre la Rue de Lavalette et la Rue de Gamby (entre le stade de foot et la maison de retraite). Ce réseau se bouche régulièrement en raison de dégradations de la canalisation.

Une inspection télévisée a été effectuée sur une grande partie du réseau Assainissement et un maître d'œuvre a donc été recruté avant d'engager les travaux.

Les travaux représentent une somme importante, environ 250 000.00 € HT.

Nous devons déposer les dossiers de demandes de subvention aux différents financeurs (département, Adour Garonne, Fonds verts, DETR/DSIL, Région...).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BORNES RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES

Le SDEG (Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente) mène un 2° plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

C'est la Communauté de Communes qui a la compétence pour l'implantation des bornes et elle nous propose d'installer une borne supplémentaire sur le parking de la médiathèque.

Deux types de bornes sont proposés :

Type 1 : borne de 22 kw pour un coût estimatif de 31 500.00 € TTC environ ;

Type 2 : borne de 50 kw pour un coût estimatif de 46 000.00 € TTC environ.

Le reste à charge après subvention s'élève entre 6 400.00 € et 10 400 € pour les bornes de type 1 et entre 11 630.00 € et 15 630.00 € pour les bornes de type 2.

La Communauté nous propose de partager à parts égales le reste à charge et reconduire ce nouveau plan de déploiement.

Le conseil municipal vote POUR installer 1 borne « rapide » à la médiathèque à l'unanimité, sous réserves que la CCLTD prenne à sa charge les éventuels travaux nécessaires en plus de la borne.

VENTE 8 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Suite à notre décision de mettre en vente le bâtiment du 8 Place du Champ de Foire notre locataire actuelle nous a transmis par écrit une offre au prix proposé, c'est-à-dire 120 000.00 €.

Nous devons maintenant faire parvenir tous les documents nécessaires à Maître Benoit-Mesnard Notaire pour qu'elle établisse l'acte correspondant.

Nous allons demander les différents diagnostics nécessaires à la vente (assainissement, DPE, plomb, amiante.... et faire intervenir un géomètre, vente de la parcelle AM N° 243 et en partie la parcelle AM N° 106.

Tous les frais annexes seront pris en charge par la commune (frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Demande d'autorisation de signature pour tous les documents.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité et donne tous pouvoirs à M. le Maire.

SUBVENTION ECOLE MATERNELLE

Nous avons reçu une demande de subvention de 340 € de la part de l'Ecole maternelle Arc en Ciel. La demande pour notre commune a été oubliée, ils sont partis en classe de découverte à St Georges de Didonne avec les 3 classes les 6 et 7 mai derniers.

Cela fait une participation de 20 € par enfant et par commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Réunion Charente Tourisme/Clubs Villages et Paysages/PCC/
- Marché supplémentaire pour Noël le mardi 24 décembre
- Trompe l'œil pour Office du Tourisme
- Recensement de la population du 16 janvier 2024 au 15 février 2025
- RPQS EAU 2023
- Chèques aînés
- Logement « Mairie »
- Motion département - **Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**
- Corrida de Noël
- Voiries – Etude sens interdits, sens uniques....

La séance est levée à 19 H 50. Prochaine réunion le **16 décembre 2024** à 18 H 30.

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 Décembre 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, Monsieur William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés: Monsieur Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

REDEVANCE PERFORMANCE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2025.

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances s'appliquera.

A compter du 1^{er} janvier 2025, trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable ;
- deux redevances pour performance (performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif).

Les factures d'eau émises devront donc comporter les montants des nouvelles redevances.

Pour 2025,

Une partie sera directement facturée à la commune qui reversera à l'agence de l'eau (tarif de base 0.35 € le m³) le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.3 ce qui fait une contre valeur à 0.105 € le m³.

Le montant de la contre valeur soit 0.105 €/m³ sera répercuté sur chaque usager du service assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - COMMUNE

Nous avons constaté qu'il y a un montant de crédits budgétaires supérieur à la prévision du Budget Primitif pour la Commune sur l'article 75888, en conséquence je vous propose d'ouvrir des crédits supplémentaires au niveau du chapitre 012 pour régler les cotisations de fin d'année comme suit car les crédits prévus ne sont pas assez importants :

Recettes Fonctionnement	75888	+ 5 000.00 €
Dépenses Fonctionnement 012	64131	+ 5 000.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DEMANDE SUBVENTION PLAN GUIDE

Comme vous le savez nous avons lancé une consultation afin de réaliser un plan-guide pour la commune de Villebois-Lavalette.

Le plan-guide devra permettre de répondre aux enjeux identifiés par les élus lors des ateliers de concertation et listés ci-dessous :

- Aménager le centre-bourg afin d'améliorer la qualité de vie ;
- Maintenir et développer les commerces de proximité ;
- Sécuriser et faciliter les mobilités douces ;
- Reconnecter le quartier de l'Houmeau ;
- Développer l'attractivité du territoire en faveur du tourisme ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Mettre en valeur et réutiliser l'eau ;
- Conserver la trame paysagère.

L'étude s'organisera en trois phases :

- Phase 1 : Un diagnostic mettant en lumière les problématiques de la commune en aménagement urbain ;
- Phase 2 : Une réflexion sur les préconisations à engager, travaillée sous forme de scénarii contrastés ;
- Phase 3 : La définition d'une stratégie de renouvellement et de revitalisation urbaine, traduite en plan-guide, détaillée en fiches actions hiérarchisées et phasées dans le temps.

La consultation pour le choix du prestataire est en cours, nous devons maintenant faire les dossiers de demandes de subventions aux différents financeurs, département, Banque des Territoires...

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

RENCENSEMENT DE LA POPULATION

Comme nous l'avons déjà évoqué, le recensement de la population aura lieu à Villebois-Lavalette du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus.

Pour ce faire, le conseil municipal doit créer un emploi de contractuel en application de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

Un poste d'agent recenseur contractuel, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour la campagne de recensement de la population 2025, allant du 6 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus.

De fixer la rémunération sur la base de l'échelon 1 de l'échelle indiciaire applicable aux adjoints administratifs (IM 366).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CLECT AC 2025 COMMUNAUTE DE COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les attributions de compensation (AC) 2025 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 17 octobre 2024.

Pour rappel, la Communauté de communes entend poursuivre sa logique politique d'effacement des AC scolaires et des AC orphelines. L'objectif étant de supprimer définitivement les AC compétences pour l'exercice 2026. Cette perte de ressources pour la Communauté de communes sera compensée par une revalorisation de la fiscalité locale. Afin que la revalorisation fiscale communautaire soit la moins impactante pour les administrés, et compte tenu de l'économie réalisée par les communes, il a été proposé un protocole d'effacement des AC scolaires aux communes du territoire. Naturellement, l'approbation de ce protocole repose sur la souveraineté des conseils municipaux.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2025 de Villebois-Lavalette est de 10 430.99 €.

Vote : Pour 12 voix Contre 0 Abstention 1 voix (Christian CAVE)

REPAS DES AINES/CHEQUES

Depuis 3 ans maintenant, le conseil municipal envoie aux aînés suite à l'enquête réalisée, au lieu du traditionnel repas, des chèques aînés.

Je vous propose de reconduire pour l'année 2025 la distribution des chèques aînés pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le chèque-aînés, a une valeur faciale de 20,00 Euros par personne (2 chèques de 10 €).

Ces chèques-aînés seront à échanger auprès des artisans de la commune et dans tous les commerces locaux du centre-ville, de la périphérie et de la Zone d'activité de Villebois-Lavalette, jusqu'au 15 janvier 2025.

Par cette action, la municipalité souhaite apporter son entier soutien à la fois à nos aînés ainsi qu'aux commerces et aux artisans. Ce seront plus de 4 000 € qui seront directement injectés dans l'économie locale.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Vœux du Maire le 10 janvier 2025 à 18 H 30
- Trompe l'œil office du tourisme
- Téléphone fixe salle polyvalente et vestiaires de foot
- Remerciements de la maternelle Arc En Ciel pour la subvention
- Cotisation Sites et Cités remarquables
- Ordonnance verte
- PCC visite guidée du village en 2025

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le **13 janvier 2025** à 18 H 30.